

Département de la Marne

Mairie d'ANGLURE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du **Jeudi 7 avril 2022**

Sur convocation du 29 mars 2022, le Conseil Municipal s'est réuni dans une salle de la Mairie le Jeudi 7 Avril 2022 à 19 h 30 sous la présidence de M. Frédéric ESPINASSE, Maire.

Etaient présents : Frédéric ESPINASSE, Annie COULON, Marie-José ROBIN, Philippe HUET, Francis CASAGRANDE, Fabrice CORBET, Guillaume COURTY, Carine DUPRÉ, Lisiane MARMET et François-Xavier PRÉVOST.

Absents : MM. Freddy DECORDE et Benjamin NEAU, Mmes Magali BOUCHER et Bérangère PIAULT (excusés).

Pouvoirs : Magali BOUCHER à Lisiane MARMET.

Secrétaire de séance : M. Philippe HUET a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et constate les absences et les pouvoirs.

1) PV de la réunion du Conseil Municipal du 25 Février 2022 :

M. le Maire évoque les points abordés lors de la précédente réunion de Conseil.

En l'absence d'observations, le PV de la réunion du 25 Février 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de « l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 », État 1259.

M. le Maire rappelle que depuis l'année dernière déjà, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) est supprimée, mais compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le contribuable n'est pas impacté, l'opération est neutre, il s'agit juste d'une fusion des colonnes « commune » et « département » sur l'avis d'imposition.

Pour les communes, cela se traduit par l'addition du taux départemental de TFPB (15,51% dans la Marne) et celui de la commune.

Pour Anglure : TFPB 5,56% + TFPB (département) 15,51 %, soit **21,07 %**.

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **21,07 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **6,76 %**
- CFE (Contribution Foncière des entreprises) : **6,85 %**.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3) Vote du Compte Administratif 2021:

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour la Commune, dressé par M. Frédéric ESPINASSE, Maire, est présenté. Le résultat de fonctionnement est de **215 459,26 €** avec un déficit d'investissement de **98 945,22 €**, et un excédent de fonctionnement de **116 514,04 €**.

Monsieur le Maire sort pour le vote.

M. Philippe HUET, doyen de séance, fait alors procéder au vote.

Le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

4) Vote du Compte de Gestion 2021 :

Monsieur le Maire présente les comptes du receveur, le Compte de Gestion. Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer dans ses écritures. Pour conclure, les résultats du Compte de Gestion sont les mêmes que ceux du Compte Administratif.

Il est alors procédé au vote du Compte de Gestion 2021. Adopté à l'unanimité.

5) Affectation du Résultat 2021 :

Monsieur le Maire explique, que suite au vote du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021, nous pouvons affecter les résultats de l'année 2021.

Ainsi l'excédent de fonctionnement de **215 459,26 €** sera affecté comme suit :

- **98 945,22 €** au compte 1068 : « Réserves » Financement du Déficit d'Investissement.
- **116 514,04 €** au compte 002 : Résultat de Fonctionnement reporté.

Proposition adoptée à l'unanimité

6) Vote du Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente les différents chapitres de fonctionnement (dépenses / recettes), ainsi que les opérations d'investissement pour l'année 2022 : notamment, de l'éclairage public, des aménagements de sécurité, Voirie, travaux dans les bâtiments communaux, Vidéoprotection, Fibre Optique, achats divers, ...

Le financement de ces différents projets est soumis notamment à l'attribution de subventions. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour finaliser le Budget Général 2022 équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

BUDGET 2022

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	579 452,04 €	579 452,04 €
INVESTISSEMENT	371 006,22 €	371 006,22 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Adopté à l'unanimité.

7) Vote du Compte Administratif 2021 – Lotissement « Le Village Centre » :

M. le Maire présente le Compte Administratif du Lotissement de l'exercice 2021 pour la Commune. Le résultat est donc de - 33 737,79 € avec un déficit de Fonctionnement de **729,65 €**, et un déficit d'Investissement de **33 008,14 €**.

Monsieur le Maire sort pour le vote.

M. Philippe HUET, doyen de séance, fait alors procéder au vote.

Le Compte Administratif 2021 du Lotissement est adopté à l'unanimité.

8) Vote du Compte de Gestion 2021 – Lotissement :

Monsieur le Maire présente les comptes du receveur. Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer dans ses écritures. Pour conclure, les résultats du Compte de Gestion sont les mêmes que ceux du Compte Administratif.

Il est alors procédé au vote du Compte de Gestion 2021. Adopté à l'unanimité.

9) Vote du Budget Primitif 2022- Lotissement :

M. le Maire explique que, comme en 2021, nous devons prévoir la vente des terrains au groupe PLURIAL NOVILIA.

Le Budget 2022 du Lotissement se présente comme suit :

BUDGET 2022

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	72 500,00 €	72 500,00 €
INVESTISSEMENT	33 008,14 €	33 008,14 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

Adopté à l'unanimité.

10) Demandes de subventions supplémentaires :

M. le Maire expose à l'assemblée que nous avons été sollicités pour des demandes de subvention.

- La première concerne une aide financière pour un élève en formation à la Maison Familiale Rurale d'AUVE (51). Nous verserons à l'organisme la même somme que pour tout enfant d'Anglure en formation, à savoir : 65 €. Cette somme est à prévoir au compte 65748.
- La seconde concerne l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers qui ouvre une nouvelle session de JSP à la rentrée de septembre 2022, elle compterait une quinzaine de jeunes. Aussi, ils souhaiteraient obtenir un financement pour du matériel éducatif et de sport. La commune accède à cette demande.

11) Avis construction parc éolien :

Les communes de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) sont sollicitées pour émettre un avis sur la construction d'un nouveau parc éolien dit : « Ferme éolienne de la Grande Plaine » (sur le territoire des communes de Bagnaux-Clesles-Etrelles-Saint Oulph).

Après débats, M. le Maire fait procéder au vote :

POUR : 0

CONTRE : 10

ABSTENTION : 1

12) Avis PLU de Bagnaux :

Dans le cadre de son PLU, la commune de Bagnaux doit consulter les communes concernées (car adjacentes). Après avoir consultées les pièces reçues, nous pourrions être concernés par la proximité d'une carrière.

Après débats, le **Conseil Municipal d'Anglure, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au P.L.U. de Bagnaux.**

13) Élections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

M. le Maire fait le point sur le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les 2 tours des Présidentielles. Deux petits changements sont apportés pour le 1^{er} tour.

14) Convention distributeur de pizzas :

Dans le cadre du projet d'installation d'un distributeur à pizzas en face du collège, il manque encore un certain nombre d'éléments au dossier avant de signer une convention.

15) Convention PISTE :

Comme les années précédentes, nous souhaitons faire appel aux services de l'Association PISTE pour des travaux d'entretien des espaces verts, de biens communaux ou encore de voirie.

Une convention est proposée et M. le Maire en fait lecture à l'assemblée. Cette prestation fera l'objet de deux règlements sous forme de versement de subvention.

Enfin, il demande au Conseil de l'autoriser à signer ce document.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16) Droit de Prémption Urbain :

M. le Maire informe l'assemblée des différents DPU arrivés en Mairie :

- Vente BOUZY Michel/CHAUDOUET Cyrille et BERNARD France (Pars les Romilly) : 11, rue de la Brèche (88 500 €).

QUESTIONS DIVERSES :

● **Logements crise Ukraine** : La commune d'Anglure a souhaité participer à l'accueil de familles ukrainiennes déplacées, et pour cela, a réhabilité l'ancien logement au 1^{er} étage de la Maison des Loisirs, ainsi que le petit studio. M. le Maire remercie vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans ces travaux, ainsi que tous ceux qui ont fait des dons : meubles, vaisselle, linge... La prochaine étape est de prévenir les services de la Préfecture, ainsi que le CIAS de Sézanne que les conditions sont réunies pour accueillir des familles. Nous sommes à la recherche de personnes pouvant apprendre le français pour les ukrainiens que nous sommes susceptibles d'accueillir.

● **Manifestations de printemps** : les prochaines manifestations prévues sont : la **Saint Patrick** organisée par l'association les Copains d'Ailleurs le **samedi 9 avril 2022** à la Salle Intercommunale, la **chasse aux œufs le lundi de Pâques** organisée par la Commune, ainsi que la **cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945** que nous allons pouvoir célébrer à nouveau avec le public.

● **Démoustication** : Le SDDEA nous informe de la campagne de démoustication de printemps effectuée. Un tableau du bilan par commune nous est fourni. Anglure n'a pas été traitée.

● **Mme Suzanne MAGE** : Pour information, Maître PAGEOT devrait être en charge de la succession.

TOUR DE TABLE :

- **Commission Patrimoine** : réunion prévue le **Lundi 25/04/2022 à 19 h**. Le thème de ces JEP sera l'agriculture.
- **Pâques** : comme chaque année aura lieu la traditionnelle Chasse aux œufs le Lundi 18 avril 2022 à 11 h au Parc Forgeot. L'Office de Tourisme de Sézanne nous a contactés pour l'organisation d'une chasse aux œufs (retrouver des lettres dispersées sur la commune pour reconstituer une énigme en rapport avec Pâques) la deuxième semaine des vacances de Pâques. Les personnes viennent retirer la feuille avec la règle pour trouver l'énigme, ils se rendent dans les rues d'Anglure pour trouver les lettres et reviennent avec la solution. En échange, un sachet de chocolats et bonbons leur est remis. Tous les après-midis de 14 h 30 à 17 h 30.
- **Espaces verts, fleurissement et travaux divers** : suite à la commission fleurissement, un devis a été demandé pour des vasques sur 8 candélabres, le montant du devis se situe entre 4 000 et 6 000 €. Une autre solution serait plus envisageable, il s'agit de bac de culture adaptable aux vasques existantes (environ 450 € pour le tout). Quelques chemins sont en mauvais état : Pont Pierre, chemin de la digue et de la station d'épuration. M. le Maire a vu les agriculteurs qui sont d'accord pour intervenir mi-mai.
- **Manifestations** : le salon du maquettisme le week-end du 2 avril 2022 a vu plus de 800 visiteurs sur les 2 jours. La fête de la pêche se déroulera le dimanche 5 juin 2022.

- **Transports scolaires** : notre déléguée auprès des syndicats de transport scolaire nous fait part des tarifs fixés suite aux réunions qui ont eu lieu : Romilly : il faudra compter 1 € par habitant, pour Sézanne, 2 € par habitant (hausse du carburant, certains enfants ne rentrent plus chez eux). La carte est passée de 12 € à 94 €. Pour l'instant, le syndicat prenait à sa charge 60 €, la Communauté de Communes : 22 €, ce qui laissait la carte pour les familles, finalement à 12 €..
- **SDDEA** : notre délégué auprès du Syndicat nous informe des dernières réunions concernant les études des rus de Choisel et des Auges. Des branchages sont coincés à la goulotte, il faut voir avec le syndicat pour une intervention.
- **Rivière** : un conseiller émet l'idée d'organiser avec les pêcheurs, mais aussi, tout bénévole intéressé, une opération de nettoyage de la rivière et des berges. L'idée semble bonne, il faut donc la mettre en place : communication (Facebook, flyers...), prévoir du matériel, sacs, gants...Le mieux serait que cela soit fait avant la fête de la pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00.